

université
de **BORDEAUX**

Collège Sciences de la santé



Université
de Limoges



DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE DE SANTE AU TRAVAIL

QUALIFICATION INFIRMIER(E)

INFORMATIONS GENERALES

Année 2015 - 2016

UNIVERSITES de BORDEAUX & LIMOGES

Introduction

Le rôle des médecins du travail est développé dans le Code du Travail et une formation spécifique leur est imposée par les textes réglementaires. Un diplôme spécialisé leur est délivré après plusieurs années d'études théoriques et pratiques. Les infirmiers diplômés d'Etat, généralistes, n'ont aucune qualification spécifique en santé au travail. Leurs compétences sont inégales et essentiellement issues de l'expérience de terrain et de connaissances acquises dans le cadre de la formation continue. Cependant, pour assister les médecins dans l'ensemble de leurs activités tel qu'il est précisé dans le Code du Travail, un décret de janvier 2012 a précisé le rôle et la place de l'infirmière dans l'équipe pluridisciplinaire en santé au travail. **Le décret n°2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail rappelle à l'article R.4623-29 du code du travail que les personnels infirmiers recrutés dans un service de santé au travail devront suivre une formation en santé au travail.**

La gestion des problèmes de santé au travail devient de plus en plus complexe. Les derniers dispositifs de réforme en santé au travail introduits notamment dans le contexte d'harmonisation européenne (Directive du Conseil n° 89/391/CEE du 12 juin 1989) soulignent le développement d'équipes interdisciplinaires. Les infirmiers sont souvent en première ligne pour le recueil de confidences, de symptômes, de dysfonctionnements dans l'environnement de travail. Au sein de l'entreprise, ou du service de santé et sécurité au travail, ils connaissent la vie des salariés et les difficultés rencontrées. Ils doivent donc pouvoir s'intégrer pleinement dans ces équipes et contribuer à l'identification des besoins de santé et à l'évaluation des risques dans les entreprises. Dans ces objectifs, les infirmiers ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences et une méthodologie de travail adaptées qui répondent aux besoins.

Avec les nouvelles dispositions introduites par la réforme en santé au travail, de nouvelles catégories de professionnels viennent déjà renforcer les équipes de santé au travail pour répondre aux besoins croissants résultant du développement industriel et économique, et de l'évolution du monde du travail, et aux besoins des entreprises en matière de santé et sécurité au travail (Directive du Conseil n° 89/391/CEE du 12 juin 1989 et Décret n° 2003-546 du 24 juin 2003). Aussi, il est important que les infirmiers soient des collaborateurs efficaces capables de porter ou de participer à des projets novateurs en matière de promotion de la santé et de prévention des risques professionnels, y compris dans les services de santé et sécurité au travail. D'autre part, il semble souhaitable que les infirmiers soient en capacité d'assurer des consultations infirmières en s'appuyant sur des protocoles mis au point en collaboration avec les médecins. Ceci, dans le contexte actuel de la démographie médicale, devrait permettre d'optimiser le temps consacré par les médecins à leur activité. Il apparaît donc nécessaire de proposer aux futurs professionnels, ainsi qu'à ceux déjà en fonction, une formation diplômante pour répondre à ces besoins.

Le Diplôme Inter Universitaire de Santé au Travail (DIUST) a été créé dès l'année universitaire 1994/1995. A ce jour, cet enseignement est accessible dans plusieurs universités de France et est dispensé en co-habilitation entre les Universités de Bordeaux et de Limoges, dans le Grand-Ouest (Universités d'Angers Brest, Nantes, Poitiers, Rennes 1 et Tours), à Paris (Universités de Paris), et plus récemment en Rhône-Alpes et Auvergne (Universités de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint Etienne) et à Marseille. Plus de mille infirmiers sont maintenant formés et ont obtenu le DIUST.

Le contenu de ce diplôme a été élaboré initialement par une équipe pédagogique nationale pluridisciplinaire (spécialistes de médecine du travail médicaux et paramédicaux). L'évolution de la réglementation récente de l'organisation de la médecine du travail et la demande accrue d'infirmiers par les services inter-professionnels ou autonomes nécessitent une modification et une harmonisation du contenu pédagogique entre les différentes universités dispensant ce diplôme. Le programme pédagogique de cet enseignement a été revu et validé par le Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de Médecine et Santé au Travail. Cet enseignement a vocation à devenir, dans un futur proche, un Diplôme Inter Universitaire de Santé au Travail national si un consensus des enseignants de chaque université et les décrets le permettent.

Conditions D'inscriptions

Ne sont autorisés à s'inscrire que les infirmier(e)s titulaires du Diplôme d'Etat.

Objectifs de la formation

- **Etre capable de se situer** dans le milieu du travail par la connaissance et la compréhension du cadre économique, juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail.
- **Etre capable de participer** à l'identification et l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail.
- **Connaître et comprendre, savoir identifier et évaluer** les interrelations entre travail et santé humaine.
- **Contribuer** à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans l'entreprise ou le service de santé au travail.
- **Savoir valider** l'identification d'un problème de santé ou une demande en concertation avec l'équipe.
- **Etre capable d'effectuer** une consultation infirmière suivant un protocole approprié et adapté.
- **Contribuer** à la surveillance de la santé des salariés.
- **Etre capable de participer** à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail, incluant les soins d'urgence et les plans d'intervention en cas de risque pour l'environnement.
- **Connaître** les éléments de gestion d'un service de santé au travail.
- **Développer** des aptitudes au travail en équipe, à l'auto entretien des connaissances, aux actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail.
- **Utiliser** les compétences acquises.
- **Maîtriser** les outils informatiques.

La formation permettra :

- **D'acquérir** une approche systématique des problèmes de santé dans son environnement.
- **D'argumenter** ses choix.
- **De savoir utiliser** une méthodologie de travail.
- **De construire** des outils nécessaires à l'évaluation des besoins de santé individuels et collectifs et mettre en œuvre une stratégie d'intervention et d'évaluation de projet.
- **De maîtriser** les techniques de communication.
- **D'intégrer** la démarche de travail de recherche appliquée dans la pratique professionnelle.
- **De savoir transmettre** ses connaissances et appliquer son savoir faire en ce qui concerne la promotion de la santé, l'éducation pour la santé.

Démarche pédagogique

L'accompagnement pédagogique est assuré lors de chaque regroupement par les responsables de l'enseignement et les coordonnateurs régionaux sous la forme d'aide à l'élaboration du mémoire, d'apport d'outils méthodologiques, de bibliographie et de documentation.

Enseignement

Modalités

L'enseignement de ce diplôme est assuré sous forme modulaire. Chacun des modules comporte 30 heures réparties en enseignement, travaux dirigés et travaux pratiques. Les modules sont organisés en 6 regroupements d'une semaine. Les thèmes de chaque module font l'objet de la rédaction d'un cours par des experts de niveau national ou international.

Stage

Pour les étudiants ne travaillant pas dans un service de Santé au Travail, un stage d'une durée de 3 mois (soit 420 heures) sera obligatoire. Il serait préférable que ce stage soit encadré par un infirmier ayant suivi la formation du DIUST. Il sera évalué par un rapport de stage écrit de 5 pages. Ce stage doit remplir les objectifs précis déterminés par le stagiaire avec le maître de stage. Il portera sur les activités dans l'entreprise, telles que l'éducation sanitaire, l'activité médicale, la protection, la prévention, l'hygiène, la sécurité, ...

Une convention de stage devra être établie par l'université où est inscrit l'étudiant avec l'entreprise où travaille l'infirmier(e) et l'entreprise qui recevra l'étudiant en stage.

Tutorat

Le **tuteur** est une personne susceptible d'aider le candidat dans sa démarche. Dans le cas le plus général, ce pourra être le médecin du travail de l'infirmière. Mais dans certains cas ce pourra être un infirmier déjà formé, possédant le DIUST ou Licence professionnelle. Le candidat pourra avoir recours à lui en cas de difficulté. Il devra avoir déjà une bonne expérience de la santé au travail et du travail en équipe. Il est proposé par l'infirmier et doit être accepté par le directeur d'enseignement. Il devra suivre régulièrement la progression de l'infirmier.

Coordination du suivi

Un suivi pour chaque étudiant sera réalisé au niveau de l'équipe pédagogique par un **coordonnateur régional** afin de l'aider tout au long de l'année dans l'élaboration de son mémoire et de l'aider dans divers domaines.

Programme

Le programme se compose de 6 modules d'une semaine (voir programme détaillé, page 9).

Durée

	Nb d'heures
6 modules de 5 jours (6 x 30 heures) à Limoges ou à Bordeaux	180
Regroupement de 2 journées avec les coordonnateurs régionaux (6 semaines avant la soutenance des mémoires) - Septembre 2016 à Bordeaux	16
2 jours de soutenance de mémoires (dont une journée de soutenance blanche) - Novembre 2016 à Bordeaux	16
1- Nombre d'heures avec présence des enseignants	212
Travail personnel à chaque module (6 x 20 heures)	120
Travail sur le mémoire (minimum 200 heures)	200
2 - Travail personnel hors présence des enseignants	320
Nombre d'heures d'enseignement 1 + 2	532
3 mois de stage pour les étudiants ne travaillant pas en service de santé au travail	420
3 - Stage	420

Coût de l'enseignement

Pour les 6 modules, les frais de formation s'élèvent à 3 500€ + les droits administratifs d'inscription connus par arrêté ministériel en juillet de chaque année (189,10€ tarif 2014).

Possibilité de prise en charge par le plan de formation de l'entreprise, ou par un fonds d'assurance formation.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge de l'étudiant.

Organisation

L'enseignement est organisé entre les mois d'octobre et juin de l'année universitaire sous forme de 6 modules de 5 jours. Chaque module est mis en place sur un site universitaire (3 sur Bordeaux et 3 sur Limoges). Un regroupement est organisé en septembre sur deux journées dont deux journées de présence sont obligatoires*.

L'évaluation finale sera réalisée par la soutenance du mémoire en novembre précédée d'une journée obligatoire de soutenance blanche*.

Cet enseignement ou la validation finale pourra être réalisé sur 2 années universitaires consécutives mais cet allongement est peu recommandé et sera décidé par l'équipe pédagogique au cas par cas.

Validation

Validation globale

Le DIUST sera attribué après avoir suivi les 6 modules, rédigé un rapport de stage (si l'étudiant n'exerce pas dans un service de santé au travail) et soutenu le mémoire final d'application.

Validation des modules

La validation des modules nécessite la présence de l'étudiant à chacun des modules dispensés. Il sera demandé à l'étudiant de préparer un travail en rapport avec la progression du mémoire finale (1 semaine avant le module – descriptif ci-dessous).

- Présentation de l'entreprise et choix du sujet – *(présentation lors du module 2)*,
- Problématique et bibliographie – *(présentation lors du module 3)*,
- Objectifs – *(présentation lors du module 4)*,
- Protocole de recherche – *(présentation lors du module 5)*.

Ces travaux ne seront pas notés mais commentés le vendredi de chaque module. En cas d'absence à un module, l'équipe pédagogique évaluera les motifs de cette absence et un travail complémentaire sera exigé afin d'évaluer les connaissances de l'étudiant en rapport avec l'enseignement non suivi au cours du module.

Validation du stage *(Uniquement pour les étudiants n'étant pas dans un service de santé au travail)*

Le rapport de stage permettra la validation du stage des étudiants ne travaillant pas dans un service de santé au travail. Ce rapport doit reprendre le plan classique de la rédaction scientifique. Les critères d'évaluation répondent aux mêmes modalités que les travaux d'avancement en rapport avec le mémoire final d'application. Le stage devra répondre à des objectifs déterminés en commun par l'étudiant(e), le maître de stage ou le directeur d'enseignement. Ce stage de 3 mois pourra être effectué sur différentes périodes, un rapport de stage sera demandé.

Mémoire

Le mémoire de 30 pages maximum (sans les annexes) portera sur un travail de recherche appliquée à partir d'une situation dans l'entreprise où a travaillé l'étudiant. Le thème sera choisi par le candidat en accord avec le directeur d'enseignement. Il est souhaitable que le tuteur soit le directeur de mémoire. Celui-ci donnera son avis sur la qualité du travail. Dans les services interentreprises, le médecin tuteur et le médecin coordonnateur donneront leur avis.

Le mémoire sera remis en six exemplaires (nombre défini en septembre lors des convocations) qui seront adressés au secrétariat du Professeur BROCHARD, 3 semaines au moins avant la soutenance. La soutenance aura lieu devant un jury inter régional composé des responsables régionaux, des coordonnateurs régionaux, d'un médecin d'un service de santé au travail et d'un médecin inspecteur régional du travail. La composition nominative du jury sera portée à la connaissance des étudiants avant les épreuves.

Seront considérés reçus au mémoire, les étudiants ayant obtenu une note générale supérieure ou égale à **10 sur 20**. Les critères d'évaluations porteront sur la présentation écrite (plan du mémoire, discussion de la problématique, objectifs de la recherche, méthodologie utilisée, résultats retrouvés et discussion des méthodes et des résultats, propositions et projet professionnel) et sur la présentation orale.

Si la note est inférieure à 10 sur 20, l'étudiant devra représenter son mémoire modifié à une session de rattrapage devant un jury inter régional.

Financement de la Formation

1. La prise en charge du coût de la formation par votre employeur sur le budget de la formation continue.

La demande doit être faite à votre employeur et son accord est obligatoire. Son accord écrit doit être joint au dossier d'inscription.

Le service de formation de l'université retenue établira une convention de formation avec votre employeur, prévoyant les modalités de la formation et les modes de facturation.

2. La prise en charge du coût de la formation par le FAF (fonds d'assurance formation) dont dépend votre entreprise.

Deux types d'assurance formation existent :

- a) Une association nationale pour la formation (loi 1971)
- b) Une association par branche d'activité spécialisée de l'entreprise.

Dans les deux cas, la demande du congé individuel de formation (CIF) doit être faite auprès de votre employeur qui vous indiquera le nom et l'adresse de l'organisme à contacter pour recevoir un dossier prévu à cet effet.

La demande doit être déposée auprès du FAF compétent au minimum 4 mois avant le début de la formation.

Le dossier comporte 3 parties :

- Une, concerne le salarié qui demande un congé individuel de formation.
- La deuxième, l'employeur.
- La troisième, le centre de formation.

Après avoir rempli la partie vous concernant et celle concernant l'employeur, vous adressez le dossier au secrétariat du Professeur BROCHARD qui le transmettra au responsable du service de formation continue de l'université retenue qui vous le retournera dûment complété. Vous recevrez directement l'accord ou non de votre prise en charge par votre FAF, il faudra alors rapidement avvertir le secrétariat du Professeur BROCHARD ainsi que le centre de formation de la décision.

Il est important de bien remplir votre dossier préalablement car seulement les demandes financières précisées dans le dossier seront éventuellement accordées. Pour la demande de congé individuel de formation, préciser le nombre d'heures concernant la durée de la formation.

N.B Dans les deux cas, vous devez d'abord remplir un dossier d'inscription au DIUST, le joindre avec le dossier FONGECIF ou AGECEF et envoyer l'ensemble au secrétariat du Professeur BROCHARD qui le transmettra à la Formation Continue de l'université concernée.

Contrôle de qualité

L'équipe pédagogique du DIUST s'efforce de garantir l'amélioration continue de la qualité de formation :

- Evaluation des cours par l'équipe enseignante et pédagogique (organisation, didactique, intervenants, contenu des cours).
- Questionnaire d'appréciation des cours et des intervenants rempli par les participants.
- Application des recommandations du Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de Médecine et Santé au Travail.

CALENDRIER 2015 – 2016

	Villes	Dates
Module 1	Bordeaux	05 au 09 octobre 2015
Module 2	Limoges	23 au 27 novembre 2015
Module 3	Limoges	11 au 15 janvier 2016
Module 4	Bordeaux	14 au 18 mars 2016
Module 5	Bordeaux	23 au 27 mai 2016
Module 6	Limoges	20 au 24 juin 2016
Regroupement	Bordeaux	Du 22 au 23 septembre 2016* (voir paragraphe organisation*)
Soutenances	Bordeaux	Du 23 au 25 novembre 2016* (voir paragraphe organisation*)

Renseignements et Envoi du dossier de candidature :

UNIVERSITE DE BORDEAUX
Secrétariat du Professeur BROCHARD
Madame Cécile DUBOURG
ISPED-LSTE-CS61292
146, rue Léo Saignat
33076 Bordeaux Cedex France
Tél. : + 33 5 57 57 46 28
Fax : + 33 5 57 57 47 33
cecile.dubourg@isped.u-bordeaux.fr

Retour des dossiers de candidature avant le 18 juin 2015 :

Le dossier de candidature doit être renvoyé à l'adresse ci-dessus avec les documents suivants :

- 1) Une copie du diplôme d'état (et autres diplômes)
- 2) Une lettre de motivation
- 3) Un curriculum vitae
- 4) Une photo d'identité
- 5) Une attestation de prise en charge de l'employeur (non obligatoire)

La sélection des candidat(e)s (35 places maximum) se fera début juillet et vous serez avertis par mél. en suivant.

N.B : Une acceptation de prise en charge de votre employeur ou de l'organisme financeur est demandée et devra être adressée avec votre dossier.

N.B : Si le nombre d'étudiants inscrits dans les 2 universités est inférieur à 20, les Directeurs d'enseignement se réservent le droit de ne pas réaliser l'enseignement dans l'année en raison des frais non couverts. Les étudiants pourront être réinscrits dans une autre faculté selon la priorité des choix déterminés antérieurement.

MODULE 1 - Bordeaux

ENVIRONNEMENT HUMAIN, SOCIAL ET JURIDIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL

- 1.1 - Le monde du travail, place de l'entreprise dans la vie économique et sociale
- 1.2 - Cadre juridique et organisationnel de la santé au travail
- 1.3 - Protection sociale et santé au travail
- 1.4 - Réglementation de l'exercice de la profession infirmière et autres acteurs
- 1.5 - Organisation de la Santé au travail en Europe et dans le monde
- 1.6 - Sociologie du travail, des organisations
- 1.7 - Recueil d'informations en santé au travail
- 1.8 - Relation et déontologie en santé au travail
- 1.9 - Conduite de projet

Compétences et connaissances à acquérir :

- **Etre capable de se situer** dans le milieu du travail par la connaissance et la compréhension du cadre économique, juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail
- **Connaître** la réglementation relative à la profession infirmière et son évolution
- **Savoir accéder** à l'information et utiliser les bases de données en santé au travail
- **Savoir expliquer** l'organisation de son entreprise, ou des différentes entreprises, le mode relationnel, l'organigramme et les types de salariés, les modalités d'organisation du travail, les horaires
- **Savoir expliquer** l'organisation du service de santé au travail autonome ou inter-entreprise, le rôle et la place de l'infirmière
- **Savoir présenter** l'organisation de la santé au travail dans le même type d'entreprise à l'étranger
- **Savoir analyser et interpréter** les effets de l'organisation du travail sur la santé des salariés
- **Savoir accéder** à l'information et utiliser les bases de données en santé au travail
- **Connaître et comprendre** les principes de déontologie
- **Appliquer** les principes de déontologie dans sa pratique professionnelle

MODULE 2 - Limoges

LES RELATIONS TRAVAIL / SANTE - 1^{ère} partie

- 2.1 - Introduction, adéquation travail-Homme-Santé (danger-risque)
- 2.2 - Méthodologie d'évaluation générale des risques professionnels
- 2.3 - Risques chimiques, outils métrologiques
- 2.4 - AT, Arbre des causes, maladies professionnelles, organismes de prévention
- 2.5 - Indicateurs exploitables dans l'entreprise, AT/MP
- 2.6 - Notions de base en épidémiologie, élaboration d'un protocole de recherche
- 2.7 - Physiologie du travail
- 2.8 - Conduite de projet (suite)

Compétences et connaissances à acquérir :

- **Connaître** les risques et les conséquences sur la santé des salariés
- **Etre capable de participer** à l'identification et l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail ainsi que la terminologie couramment employée dans les différentes branches d'activités
- **Savoir décrire** les principaux risques rencontrés, les mesures mises en place pour protéger la santé des salariés (collectives et individuelles)
- **Savoir utiliser** une méthodologie d'identification et d'évaluation des risques appliqués à une entreprise ou une TPE
- **Avoir** des notions de fonctionnement des outils et du matériel utilisé (dépistage et métrologie)
- **Savoir actualiser** ses connaissances relatives aux risques professionnels et à toutes nouvelles techniques relatives à la santé

- **Savoir mettre** en relation la physiologie humaine, être familiarisée aux différents stades de prévention
- **Savoir participer** à la prévention des risques dans l'entreprise **et argumenter** la contribution de l'IST
- **Connaître et comprendre** l'analyse des AT en appliquant la méthode de l'arbre des causes
- **Connaître** les principaux tableaux de maladies professionnelles
- **Savoir assurer** le suivi des résultats des examens complémentaires, y compris les indicateurs d'exposition ; **savoir informer** les salariés de l'objectif de ces examens et **contribuer** ainsi au développement d'une culture de prévention
- **Comprendre** la démarche épidémiologique
- **Connaître** les principes de base à l'élaboration d'un protocole de recherche
- **Savoir maîtriser** les techniques de recherche appliquée, savoir faire des études comparatives **et** savoir s'appuyer sur une recherche bibliographique
- **Savoir mettre** en place des travaux de recherche appliquée et /ou **contribuer** à d'autres actions de recherche en santé au travail en équipe

MODULE 3 - Limoges

LES RELATIONS TRAVAIL / SANTE 2^{ème} partie

- 3.1 - Pathologies liées au travail
- 3.2 - Conséquences du travail de nuit
- 3.3 - Différents groupes de population au travail
- 3.4 - Risques physiques (ambiances lumineuses et sonores, vibrations, radioprotection)
- 3.5 - Conduite de projet (suite)

Compétences et connaissances à acquérir :

- **Connaître et comprendre, savoir identifier et évaluer** les interrelations entre travail et santé
- **Contribuer** à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans une entreprise
- **Savoir identifier** toute altération de la santé liée au travail et formuler des hypothèses
- **Etre capable** de décrire les principales pathologies rencontrées
- **Comprendre** les relations travail-risque-pathologie, savoir mettre en relation les problèmes de santé liés au travail
- **Savoir utiliser** une méthodologie d'évaluation des pathologies rencontrées dans son entreprise ou une TPE au sein du service de santé autonome ou inter-entreprise
- **Connaître** les risques relatifs aux groupes de population, savoir hiérarchiser et prioriser les besoins, savoir orienter
- **Contribuer à réduire** une pathologie prépondérante identifiée pour un groupe de population donné et savoir argumenter
- **Savoir informer** le ou les médecins des besoins de consultation médicale des salariés (absentéisme, grossesse, intérimaires, AT ou tout autre problème identifié lors des consultations infirmières)

MODULE 4 - Bordeaux

PRATIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL - 1^{ère} partie

- 4.1 - Entretien infirmier : élaboration d'un protocole d'entretien, diagnostic infirmier, suivi, mise en pratique et retour d'expérience
- 4.2 - Gestion d'un service de santé au travail
- 4.3 - Adaptation Travail / Homme et handicap
- 4.4 - Ergonomie, amélioration du milieu du travail
- 4.5 - Santé mentale et psychopathologie du travail
- 4.6 - Conduite de projet (suite)

Compétences et connaissances à acquérir :

- **Comprendre** l'élaboration et la finalité d'un protocole d'entretien infirmier
- **Savoir effectuer** un protocole d'entretien infirmier et savoir restituer les résultats aux médecins
- **Connaître** les éléments de gestion d'un service de santé au travail
- **Savoir établir** une relation de confiance
- **Savoir** travailler en équipe
- **Savoir maîtriser** les notions de base d'ergonomie, d'hygiène du travail, de la physiologie humaine et savoir les mettre en relation
- **Savoir détecter** les signes avant-coureurs de TMS et effectuer une analyse sommaire de la situation de travail
- **Etre capable** de décrire les limites fonctionnelles d'un salarié dont la capacité de travail est altérée par rapport à son poste de travail
- **Comprendre** la réglementation et la politique d'insertion des personnes handicapés
- **Savoir conseiller ou proposer** la procédure de reconnaissance de travailleur handicapé et participer à l'aménagement de son poste de travail, contribuer aux projets et coordonner les actions
- **Connaître** les étapes de reconnaissance d'invalidité et les organismes supports
- **Savoir diriger et/ou coordonner** un projet de réadaptation ou réinsertion suite à un handicap
- **Connaître et comprendre** les mécanismes et les risques psychosociaux
- **Connaître et comprendre** les mécanismes et les risques psychosociaux, savoir les identifier lors de la consultation infirmière
- **Savoir détecter** les signes avant-coureurs de risques psychosociaux et savoir alerter

MODULE 5 - Bordeaux

PRATIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL - 2^{ème} partie

- 5.1 - Surveillance médicale
- 5.2 - Traçabilité
- 5.3 - Pénibilité
- 5.4 - Promotion et éducation pour la santé, principes de base
- 5.5 - Outils de communication, stratégies de communication en entreprise
- 5.6 - Conduite de projet (suite)

Compétences et connaissances à acquérir :

- **Savoir identifier** toute altération de la santé liée au travail et formuler des hypothèses
- **Contribuer** à la surveillance de la santé des salariés
- **Savoir identifier** un problème de santé ou une demande en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire
- **Maîtriser** l'utilisation des outils informatiques et des différents logiciels dans l'ensemble de leurs applications et tout particulièrement pour le suivi de l'exposition des salariés à certains risques et de leurs problèmes de santé
- **Connaître** les différentes étapes d'une démarche de promotion de la santé
- **Connaître** les principes de base d'éducation sanitaire et de promotion de la santé
- **Connaître et comprendre** les différentes techniques de communication orale et écrite
- **Connaître et comprendre** les stratégies de communication en entreprise
- **Savoir utiliser** les outils et les techniques de communication
- **Utiliser** les techniques de gestion de réunion en fonction des besoins
- **Savoir faire** une présentation orale utilisant les moyens appropriés ainsi qu'une communication écrite dans les règles exigées
- **Mettre en place** des actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail
- **Maîtriser** les techniques de l'écoute active, savoir remonter les informations, et ou conseiller

PRATIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL - 3^{ème} partie

- 6.1 - Notions de base en santé publique
- 6.2 - Veille sanitaire
- 6.3 - Evaluation en santé au travail
- 6.4 - Risques technologiques majeurs
- 6.5 - Soins en entreprise, soins d'urgence, vaccinations
- 6.6 - Conduite de projet (suite)

Compétences et connaissances à acquérir :

- **Connaître** les risques technologiques majeurs
- **Connaître** les différents plans d'intervention internes et externes à l'entreprise.
- **Etre capable d'élaborer** un plan d'activité annuel ou pluriannuel spécifique au service infirmier d'une entreprise ou d'une TPE, de détailler les étapes de sa préparation, de sa négociation et de sa réalisation
- **Savoir identifier** les besoins en santé et les hiérarchiser
- **Etre capable de mettre** en place des actions de prévention au sein d'une équipe et de les coordonner
- **Savoir prendre soin** de l'entreprise et de ses salariés
- **Participer** à l'élaboration d'un protocole de soins d'urgence au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- **Participer** à l'élaboration d'un protocole de soins d'urgence pour les branches d'activité au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Diplôme Inter Universitaire de Santé au Travail

BORDEAUX :

Responsable Régional - Pr Patrick BROCHARD

Secrétariat Régional DIUST

Cécile Dubourg - LSTE/ISPED

Université de Bordeaux

146 rue Léo Saignat - CS61292 - 33076 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 57 57 46 28 - **Fax** : 05 57 57 47 33

Courriel : cecile.dubourg@isped.u-bordeaux2.fr

Formation Continue

Sylvie Valero - ISPED

Université de Bordeaux

146 rue Léo Saignat - CS61292 - 33076 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 57 57 45 23 - **Fax** : 05 56 24 00 81

Courriel. : sylvie.valero@isped.u-bordeaux2.fr

LIMOGES :

Responsable Régional - Pr Michel DRUET-CABANAC

Secrétariat Régional DIUST

Nadine Froidefond - CHU Dupuytren

Service de Santé au Travail

Bâtiment Médico-Administratif

2 avenue Martin Luther King - 87042 LIMOGES Cedex

Tél. : 05 55 05 63 62 - **Fax** : 05 55 05 67 59

Courriel : nadine.froidefond@chu-limoges.fr

Secrétariat Scolarité

Madeleine Pascaud - Faculté de Médecine de Limoges

2 rue du Docteur Marcland - 87025 Limoges

Tél. : 05 55 43 59 82

Courriel : madeleine.pascaud@unilim.fr

Direction de la Formation Continue

Cécile Carde et Virginie Tisserant

209 Bd de Vanteaux - 87000 Limoges

Tél. : 05 87 50 68 50 - **Fax** : 05 87 50 68 21

Courriel : dfc@unilim.fr

CALENDRIER

2015 / 2016

BORDEAUX

Module 1

Du 05 au 09/10/2015

Module 4

Du 23 au 27/03/2016

Module 5

Du 23 au 27/05/2016

Regroupement

Du 22 au 23/09/2016

Soutenances

Du 23 au 25/11/2016

LIMOGES

Module 2

Du 23 au 27/11/2015

Module 3

Du 11 au 15/01/2016

Module 6

Du 20 au 24/06/2016